

Forum de l'aménagement du territoire

Commune de Blonay – Saint-Légier

Compte rendu de la soirée participative

22 septembre 2022, 19h00-21h30

Blonay, Salle omnisports Bahyse IV



Table des matières

1.	Introduction	2
2.	Organisation générale de la démarche	3
3.	Résultats	5
4.	Recommandations résultant du forum	13

1. Introduction

Avec notamment la modification de la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) en 2014, une quatrième adaptation du Plan directeur cantonal (PDCn) approuvée en 2018 et la révision de la Loi cantonale sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC) entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2018, le cadre technico-juridique de l'aménagement du territoire suisse connaît une évolution et des changements significatifs.

Le plan de zones de l'ancienne commune de Blonay date de 1976 et celui de St-Légier-La Chiésaz de 1983. A l'instar de nombreux plans de cette période, ils prévoyaient des surfaces d'extension de l'urbanisation très importantes, en particulier pour des zones résidentielles. Par ailleurs les dispositions réglementaires ne sont en grande partie plus adaptées aux exigences et enjeux actuels.

La nouvelle Commune de Blonay – Saint-Légier est donc tenue de réviser son plan d'affectation communal. La Municipalité a décidé d'élaborer un plan d'affectation communal pour le territoire hors-centre (des hauts de la commune) et un plan d'affectation communal pour le territoire centre.

Dans ce contexte, la Municipalité de Blonay – Saint-Légier a organisé une séance de consultation à destination de la population appelée « forum de l'aménagement du territoire » afin de l'informer des enjeux et récolter les appréciations des participants au sujet de la stratégie d'aménagement du territoire et le développement de la Commune.

Le premier forum de l'aménagement du territoire a été organisé le 22 septembre 2022, sous la forme d'une rencontre entre habitants, politiques et spécialistes de l'aménagement du territoire. Il ambitionnait d'informer la population des exigences imposées en matière d'aménagement du territoire, d'offrir une vue d'ensemble des démarches et projets en cours sur la Commune et de consulter les participants sur les orientations principales à donner au développement du territoire.

Le présent rapport a pour objectif de retranscrire l'organisation du processus, d'expliquer son déroulement et synthétiser les principaux résultats obtenus sur la base des données récoltées et des discussions.

2. Organisation générale de la démarche

Le forum était public et la population de Blonay – Saint-Légier a été invitée au travers d'un tout-ménage et d'information sur le site Internet communal. Environ 120 personnes ont participé à la soirée.

Les participants ont été répartis aléatoirement par tables de 6 à 8 personnes. La Municipalité était présente à la soirée et a été installée à une table spéciale. Elle a participé aux votes et aux discussions.

Le forum a été structuré en 4 parties :

1. Premièrement, une présentation des exigences fédérales et cantonales en matière d'aménagement du territoire, ainsi que des principaux enjeux en la matière. Les projets et démarches en cours sur le territoire communal ont également été présentés.
2. Deuxièmement, un vote interactif sur smartphone. Les participants ont sélectionné des critères avec lesquels ils étaient d'accord par rapport à 10 thématiques liées aux enjeux de l'aménagement du territoire.
3. Troisièmement, un échange-débat par table sous forme de « world café ». Chaque table a travaillé sur une thématique spécifique. Au bout de 15 minutes, un rapporteur change de table, transmet les discussions à la table suivante et poursuit le débat. Cette activité a permis à tous les participants de débattre sur trois thématiques différentes.
4. Finalement, une synthèse des discussions de la part des rapporteurs sur les dix thématiques.

La discussion sur le développement du territoire communal a été organisée en différenciant quatre types de territoires caractéristiques du milieu bâti de la commune :

1. Les secteurs des villages

Il s'agit des villages historiques de Blonay, St-Légier et La Chiésaz, mais également des hameaux des Chevalleyres et du Péage. Dans ces secteurs, le tissu bâti est principalement constitué de « maisons villageoises » avec un ordre contigu des constructions, des toitures à pans et un alignement des constructions au domaine public. Plusieurs bâtiments possèdent des qualités patrimoniales intéressantes et sont inscrits au recensement architectural. Les rez sont en général occupés par des commerces et des services de proximité. Les constructions sont assez denses et il y a relativement peu d'espaces de verdure et de surfaces perméables.

2. Les secteurs des villas (faible densité)

Les villas couvrent la majeure partie du tissu bâti de la commune. Les constructions sont peu denses, non contiguës et comprennent un ou deux logements. Les espaces verts sont assez importants autour des bâtiments avec une diversité biologique pour certains jardins (haies vives, arbres fruitiers, etc.).

3. Les secteurs de moyenne densité

Ces secteurs sont occupés par des immeubles de 3 à 5 niveaux comprenant en moyenne entre 12 et 20 appartements. L'affectation est en général du logement mais il peut y avoir des activités au rez-de-chaussée. Les espaces verts sont importants autour des bâtiments mais en général faibles en biodiversité et peu utilisés (pelouse ou prairie).

4. Secteurs à enjeux

Ce sont des secteurs peu ou pas construits, situés au centre de la commune. Ils bénéficient d'une très bonne accessibilité car proches des commerces, services et gares. Selon les principes d'aménagement du territoire, ces secteurs seraient à densifier en priorité.

Vote interactif – Définition des critères

Lors de cette première activité, les participants ont été invités à définir les critères les plus importants selon eux, liés à l'aménagement du territoire, en lien avec les 10 questions suivantes :

1. Quelles sont les caractéristiques souhaitées pour les zones village ?
2. Quelles sont les caractéristiques souhaitées pour les zones villas ?
3. Quelles sont les caractéristiques souhaitées pour les zones de moyenne densité ?
4. Quelles sont les caractéristiques souhaitées pour les secteurs à enjeux ?
5. Quels sont les principes fondamentaux d'accessibilité des différents secteurs de la Commune ?
6. Quelles sont les caractéristiques d'un réseau de mobilité douce de qualité (piéton, vélo, trottinette, etc.) ?
7. Quelles sont les caractéristiques d'un réseau de transports publics de qualité ?
8. Quelles sont les caractéristiques d'espaces publics attractifs et qualitatifs ?
9. Quels sont les principes de localisation adéquate des infrastructures publiques ?
10. Quels sont les principes en matière de nature, d'environnement et de lutte contre les changements climatiques ?

La sélection des critères s'est faite sur la base des votes individuels permettant de voir les résultats en direct. Uniquement les critères consensuels ont été retenus et utilisés pour la deuxième activité. Pour être consensuel, un critère devait obtenir plus de deux tiers des votes (+ de 66%) ou moins d'un tiers des votes (- de 33%).

Toutes les questions ont obtenu au moins 105 votes, c'est-à-dire qu'environ 90% des participants ont pris part au vote de chaque question.

World Café - Priorisation des critères et compte rendu

Suite aux votes des 10 thématiques, les critères les plus consensuels ont fait l'objet d'une discussion par tables rondes. Un système de World café a été mis en place. Il s'agit d'un processus qui vise à faciliter le dialogue constructif et le partage de connaissances et d'idées. Une thématique est attribuée à chaque table qui doit prioriser les critères définis lors de la première activité. Des « rapporteurs » sont désignés à chaque table pour synthétiser le débat. A intervalle régulier les rapporteurs changent de table et résument la conversation précédente à la nouvelle table. Au cours du processus, les principales idées sont résumées en plénière par tous les rapporteurs. Ces échanges ont permis de partager les perceptions des participants et de prioriser de façon collective les critères retenus. Les résultats des votes et discussion des tables rondes sont reportées ci-dessous.

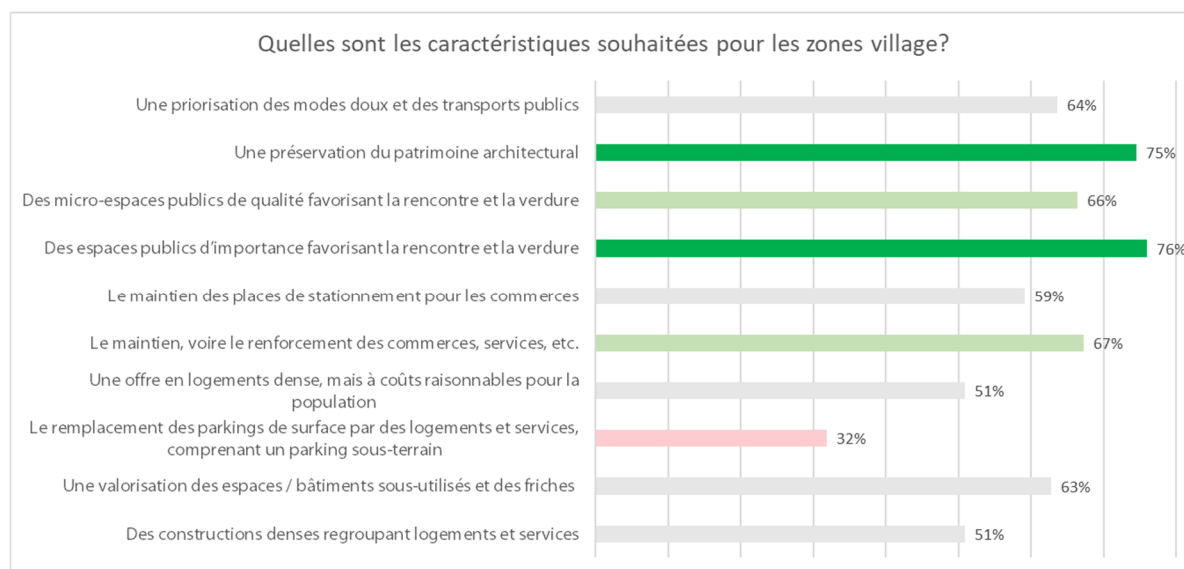
3. Résultats

Les votes interactifs ont donné les résultats suivants :

1. Quelles sont les caractéristiques souhaitées pour les zones villages ?

Cinq critères ont été retenus lors du vote individuel acceptés ou rejetés à une majorité de deux tiers. Plus de trois quarts des participants souhaitent des espaces publics d'importance favorisant la rencontre et la verdure (76%) et que le patrimoine architectural soit préservé dans les zones villages (75%). Plus de deux tiers des participants souhaitent des micro-espaces publics favorisant la rencontre et la verdure (66%) ainsi que le maintien, voire le renforcement des commerces et services dans les zones villages (67%). Lors de la restitution, le rapporteur de la thématique a mis en évidence le fait que les participants regrettent qu'il n'y ait presque plus de commerces dans les villages de St-Légier et La Chiésaz. En règle générale, la nécessité de verdure dans les espaces publics est unanime pour les participants. Lors du World Café, les participants ont relevé que les nouvelles constructions au cœur des villages devaient s'intégrer au tissu bâti existant. Seulement 32% des participants souhaitent le remplacement des parkings de surface par des logements et services comprenant un parking souterrain ; ce critère n'était donc pas souhaitable pour la majorité des participants.

- Critère retenu (+ de 75% des votes)
- Critère retenu (Entre 66 et 74% des votes)
- Critère retenu (Entre 26% et 33% des votes)
- Critère retenu (- de 25% des votes)
- Critère non retenu (entre 34% et 65% des votes)



Lors de la priorisation par table, les groupes ont classés les critères de la manière suivante :

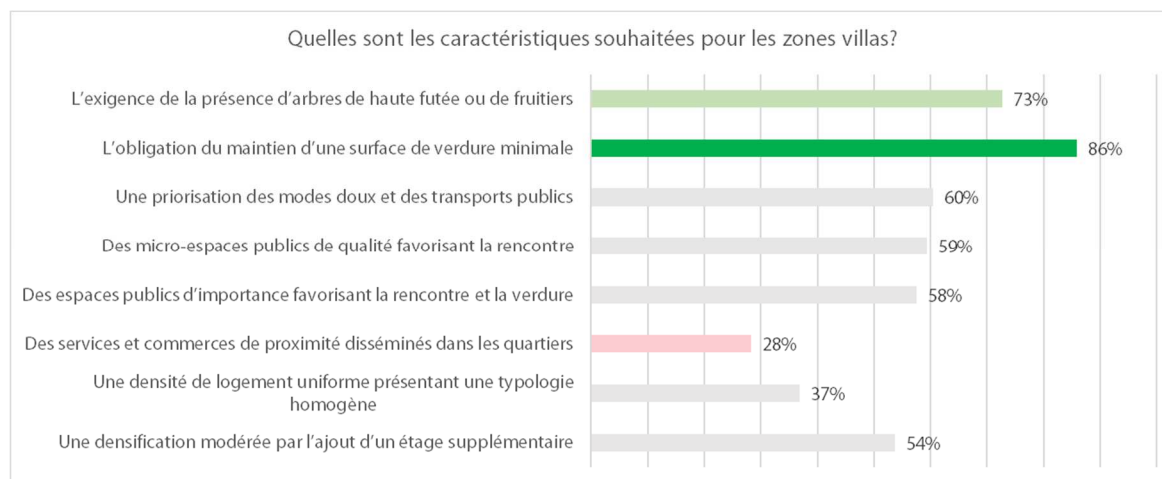
Ordre de priorité	Critère
1	Le maintien, voire le renforcement des commerces, services, etc.
2	Une préservation du patrimoine architectural.
3	Des micros-espaces de qualité favorisant la rencontre et la verdure.
4	Des espaces publics d'importance favorisant la rencontre et la verdure.
5	Le non-remplacement des parkings de surface par des logements et services, comprenant un parking souterrain.

2. Quelles sont les caractéristiques pour les zones villas ?

Trois critères ont été retenus lors du vote individuel. Plus de trois quarts des participants souhaitent qu'une surface de verdure minimale (86%) ainsi que des arbres de haute fûtée ou fruitiers (73%) soient obligatoires dans

la zone villas. Le rapporteur de la thématique a précisé par la suite que les arbres ne devaient pas être trop hauts pour le voisinage par exemple. L'obligation d'une surface de verdure minimale doit être accompagnée de l'obligation d'arboriser cet espace. Seulement 28% des participants souhaitent des commerces de proximité dans les quartiers de villas ; ce critère n'est donc pas souhaitable pour la majorité des participants et cela a été confirmé lors de World Café.

- Critère retenu (+ de 75% des votes)
- Critère retenu (Entre 66 et 74% des votes)
- Critère retenu (Entre 26% et 33% des votes)
- Critère retenu (- de 25% des votes)
- Critère non retenu (entre 34% et 65% des votes)



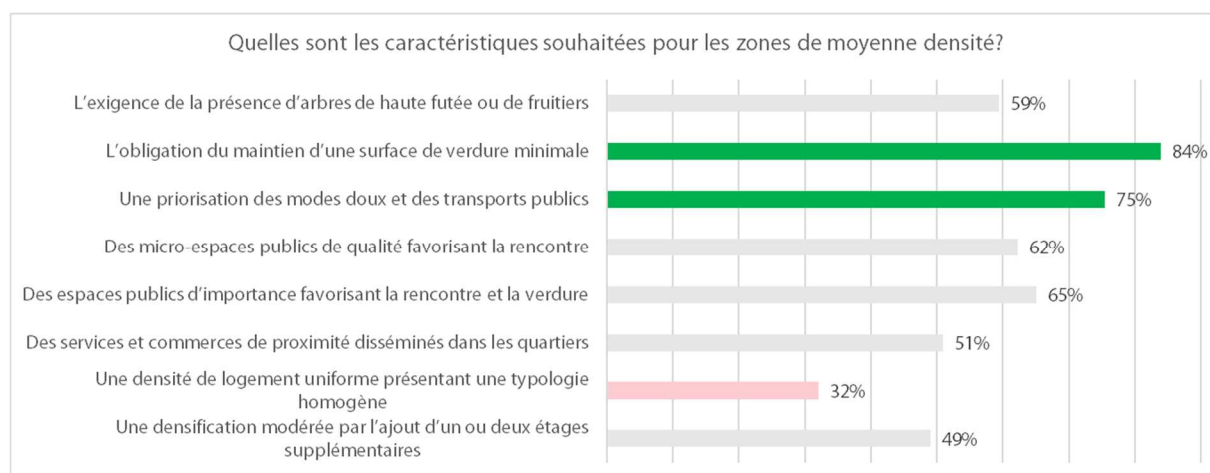
Lors de la priorisation par table, les groupes ont classés les critères de la manière suivante :

Priorité	Critère
1	L'obligation du maintien d'une surface de verdure minimale.
2	L'exigence de la présence d'arbres de haute fûtée ou de fruitiers.
3	Pas forcément de services et commerces de proximité dans les quartiers.

3. Quelles sont les caractéristiques pour les zones de moyenne densité ?

Trois critères ont été retenus pour cette thématique. Plus de trois quarts des participants souhaitent qu'une surface de verdure minimale soit obligatoire (84%). 75% des participants souhaitent une priorisation des modes doux et des transports publics dans les zones de moyenne densité. Seulement 32% des personnes présentes souhaitent une densité de logement uniforme présentant une typologie homogène dans les zones de moyenne densité. Cependant, lors du World Café, les groupes craignent l'uniformité dans la typologie des constructions. Une typologie homogène avec des bâtiments de même proportion est désirée avec toutefois, une certaine variété dans les éléments architecturaux.

- Critère retenu (+ de 75% des votes)
- Critère retenu (Entre 66 et 74% des votes)
- Critère retenu (Entre 26% et 33% des votes)
- Critère retenu (- de 25% des votes)
- Critère non retenu (entre 34% et 65% des votes)



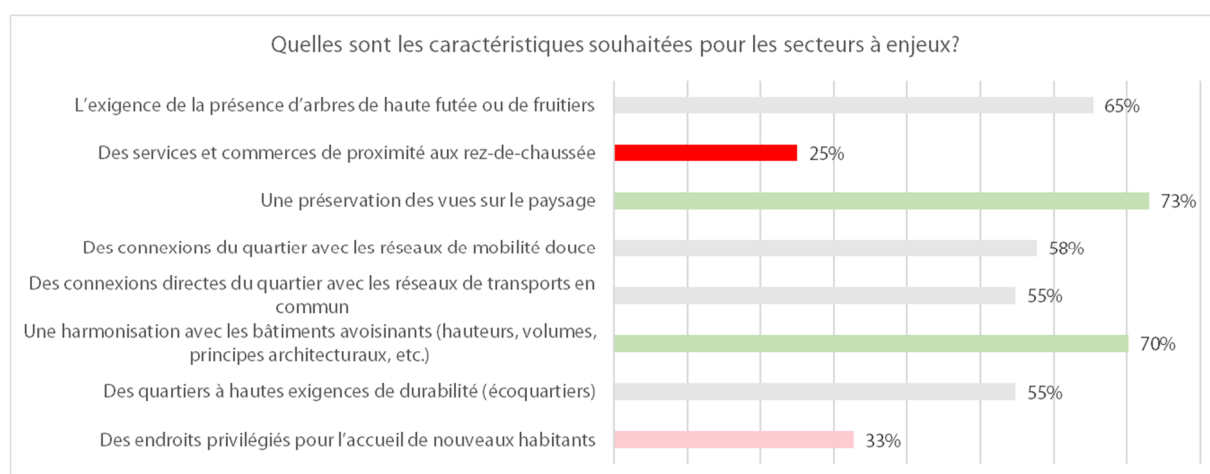
Lors de la priorisation par table, les groupes ont classés les critères de la manière suivante :

Priorité	Critère
1	L'obligation du maintien d'une surface de verdure minimale.
2	Une priorisation des modes doux et des transports publics.
3	Une densité de logement pas forcément uniforme présentant une typologie non homogène.

4. Quels sont les caractéristiques pour les secteurs à enjeux ?

Quatre critères ont été retenus pour cette thématique. Plus de deux tiers des participants souhaitent que les vues sur le paysage soient préservées dans les secteurs à enjeux (73%). 70% des participants souhaitent que les bâtiments des secteurs à enjeux soient harmonisés avec les bâtiments avoisinants au niveau de la hauteur, du volume et des principes architecturaux. 25% seulement des participants souhaitent des services et commerces de proximité aux rez-de-chaussée et 33% seulement estiment que les secteurs à enjeux sont des endroits privilégiés pour l'accueil de nouveaux habitants. Lors du World Café, les groupes semblent craindre la dissémination des commerces dans toute la Commune. Ils préfèrent que ceux-ci soient concentrés dans les zones villages.

- Critère retenu (+ de 75% des votes)
- Critère retenu (Entre 66 et 74% des votes)
- Critère retenu (Entre 26% et 33% des votes)
- Critère retenu (- de 25% des votes)
- Critère non retenu (entre 34% et 65% des votes)

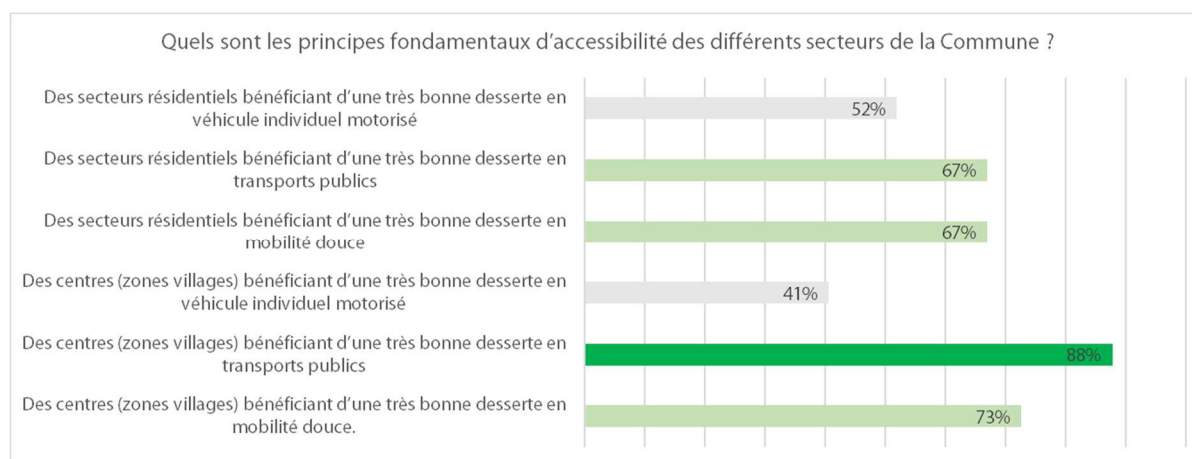
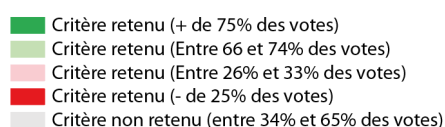


Lors de la priorisation par table, les groupes ont classés les critères de la manière suivante :

Priorité	Critère
1	Une harmonisation avec les bâtiments avoisinants (hauteurs, volumes, principes architecturaux, etc.).
1	Une préservation des vues sur le paysage.
2	Des endroits non privilégiés pour l'accueil des nouveaux habitants.
3	Pas de services de proximité aux rez-de-chaussée.

5. Quels sont les principes fondamentaux d'accessibilité des différents secteurs de la Commune ?

Quatre critères ont été consensuels parmi les participants. Une grande majorité des personnes présentes souhaite que les centres des villages bénéficient d'une bonne desserte en transports publics (88%) et en mobilité douce (73%). 67% des participants souhaitent que les secteurs résidentiels bénéficient d'une bonne desserte en transports publics et en mobilité douce. Lors du World Café, un groupe a privilégié la bonne accessibilité des centres en transport individuel motorisé, malgré le fait que ce critère n'ait pas obtenu de consensus au départ. En général, les groupes veulent que la circulation diminue dans les centres des villages.



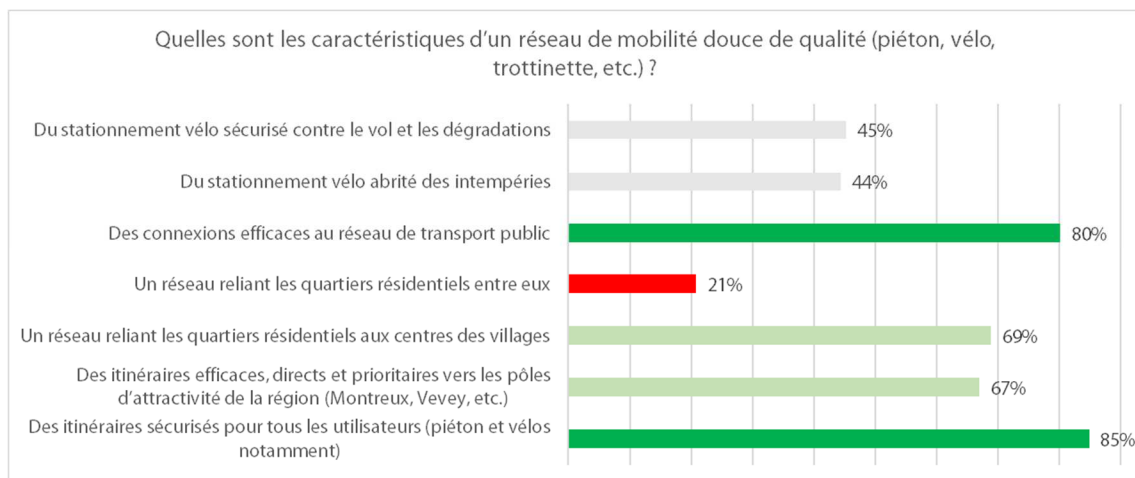
Lors de la priorisation par table, les groupes ont classés les critères de la manière suivante :

Priorité	Critère
1	Des centres (zones villages) bénéficiant d'une très bonne desserte en TP.
2	Des secteurs résidentiels bénéficiant d'une très bonne desserte en mobilité douce.
3	Des centres (zones villages) bénéficiant d'une très bonne desserte en mobilité douce.
4	Des secteurs résidentiels bénéficiant d'une très bonne desserte en TP.

6. Quelles sont les caractéristiques d'un réseau de mobilité douce de qualité ?

Cinq critères ont été consensuels lors du vote individuel. Plus de 80% des participants souhaitent dans le cadre d'un réseau de mobilité douce de qualité ; des itinéraires sécurisés pour tous les utilisateurs (85%) et des connexions efficaces au réseau de transport public (80%). 69% des participants souhaitent un réseau reliant les quartiers résidentiels aux centres des villages. 67% des personnes présentes souhaitent des itinéraires efficaces, directs et prioritaires vers les pôles d'attractivité de la région. Lors du World Café, les groupes ont mis en évidence que les flux de mobilité douces partagés (piéton et cyclistes) sont problématiques pour la sécurité et ne sont pas souhaitables. Seulement 21% des participants souhaitent que le réseau de mobilité douce relie les quartiers résidentiels entre eux.

- Critère retenu (+ de 75% des votes)
- Critère retenu (Entre 66 et 74% des votes)
- Critère retenu (Entre 26% et 33% des votes)
- Critère retenu (- de 25% des votes)
- Critère non retenu (entre 34% et 65% des votes)



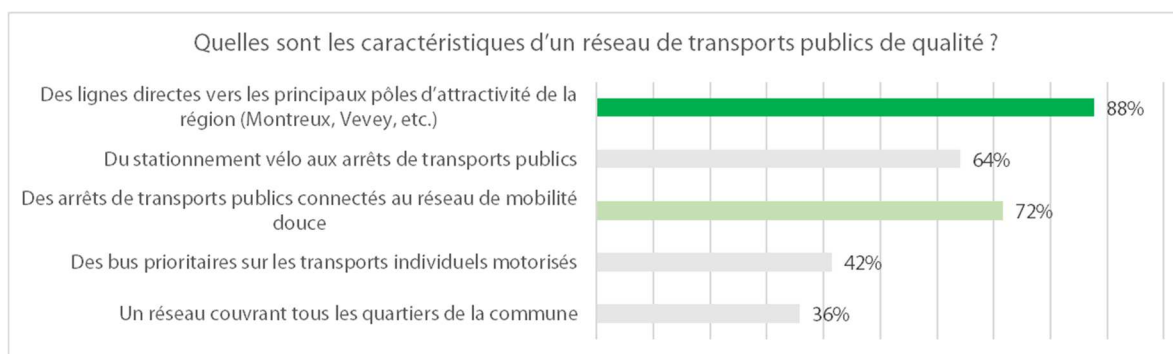
Lors de la priorisation par table, les groupes ont classés les critères de la manière suivante :

Priorité	Critère
1	Des itinéraires sécurisés pour les tous les utilisateurs (piéton et vélos notamment).
2	Des connexions efficaces au réseau de transport public.
3	Des itinéraires efficaces, directs et prioritaires vers les pôles d'attractivité de la région.
4	Un réseau reliant les quartiers résidentiels aux centres des villages.
5	Un réseau ne reliant pas forcément les quartiers résidentiels entre eux.

7. Quelles sont les caractéristiques d'un réseau de transports publics de qualité ?

Deux critères ont obtenu un consensus de la part des participants. 88% souhaitent des lignes directes vers les principaux pôles d'attractivité de la région dans le cadre d'un réseau de transports publics de qualité. 72% souhaitent des arrêts de transports publics connectés au réseau de mobilité douce. Lors du World Café, les groupes trouvent en général que le réseau de transports publics est efficace pour aller à Vevey mais beaucoup moins pour aller à Montreux, à La Tour-de-Peilz ou au gymnase de Burier. En général, il faudrait une meilleure entente entre les cyclistes et piétons et que les voies piétonnes soient plus généreuses (largeur) et plus verdoyantes.

- Critère retenu (+ de 75% des votes)
- Critère retenu (Entre 66 et 74% des votes)
- Critère retenu (Entre 26% et 33% des votes)
- Critère retenu (- de 25% des votes)
- Critère non retenu (entre 34% et 65% des votes)



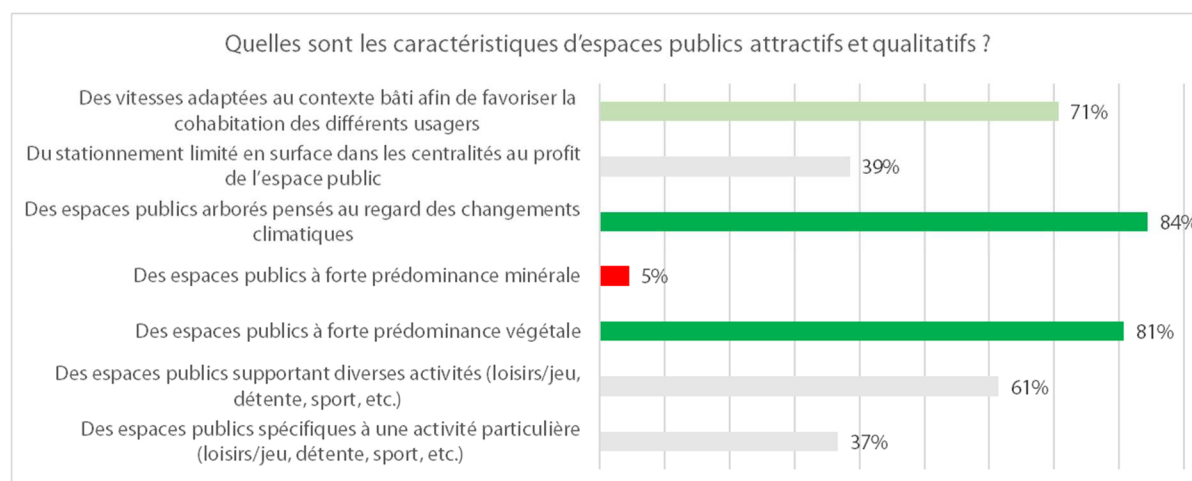
Lors de la priorisation par table, les groupes ont classés les critères de la manière suivante :

Priorité	Critère
1	Des lignes directes vers les principaux pôles d'attractivité de la région (Montreux, Vevey, etc.).
2	Des arrêts de TP Connectés au réseau de mobilité douce.

8. Quelles sont les caractéristiques d'espaces publics attractifs et qualitatifs ?

Quatre critères ont été consensuels lors du vote individuel. Plus de 80% des personnes présentes trouvent que des espaces arborés pensés au regard des changements climatiques et à forte prédominance végétale sont des caractéristiques souhaitables pour des espaces publics attractifs et qualitatifs. 71% souhaitent que les vitesses de circulation soient adaptées au contexte bâti dans les espaces publics afin de favoriser la cohabitation des différents usagers. Seulement 5% des participants souhaitent des espaces publics à forte prédominance minérale. Lors du World Café, tous les groupes se sont entendus sur le fait qu'ils ne souhaitent pas d'espaces publics à forte prédominance minérale.

- Critère retenu (+ de 75% des votes)
- Critère retenu (Entre 66 et 74% des votes)
- Critère retenu (Entre 26 et 33% des votes)
- Critère retenu (- de 25% des votes)
- Critère non retenu (entre 34% et 65% des votes)



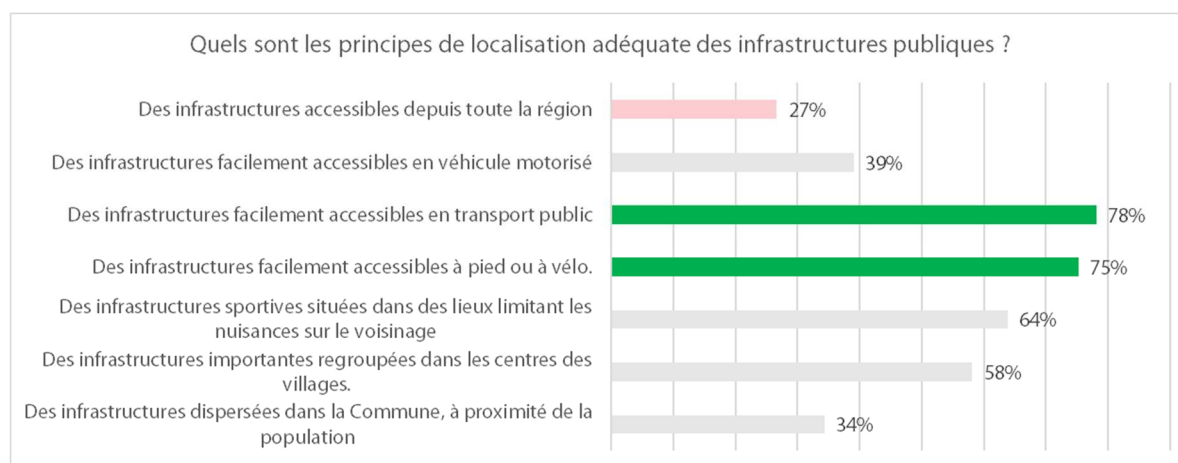
Lors de la priorisation par table, les groupes ont classés les critères de la manière suivante :

Priorité	Critère
1	Des espaces publics à qui ne sont pas à forte prédominance minérale.
2	Des espaces publics à forte prédominance végétale et des espaces publics arborés pensés au regard des changement climatiques.
3	Des vitesses adaptées au contexte bâti afin de favoriser la cohabitation des différents usagers.

9. Quels sont les principes de localisation adéquate des infrastructures publiques ?

Trois critères ont été retenus lors du vote individuel. Plus de trois quarts des participants estiment que les infrastructures publiques doivent être facilement accessibles en transports publics (78%) et doivent être facilement accessibles à pied ou à vélo (75%). Lors du World Café les groupes se sont mis assez rapidement d'accord sur la priorisation des critères. Les infrastructures facilement accessibles à pied ou vélo pourrait poser un problème pour une certaine partie de la population (personnes âgées ou en situation de handicap) si c'est le seul moyen d'y accéder. Seulement 27% des participants souhaitent que les infrastructures soient accessibles depuis toute la région. Lors du World Café, il a été relevé que les infrastructures publiques communales doivent être en priorité accessibles pour les habitants de la commune.

- Critère retenu (+ de 75% des votes)
- Critère retenu (Entre 66 et 74% des votes)
- Critère retenu (Entre 26% et 33% des votes)
- Critère retenu (- de 25% des votes)
- Critère non retenu (entre 34% et 65% des votes)



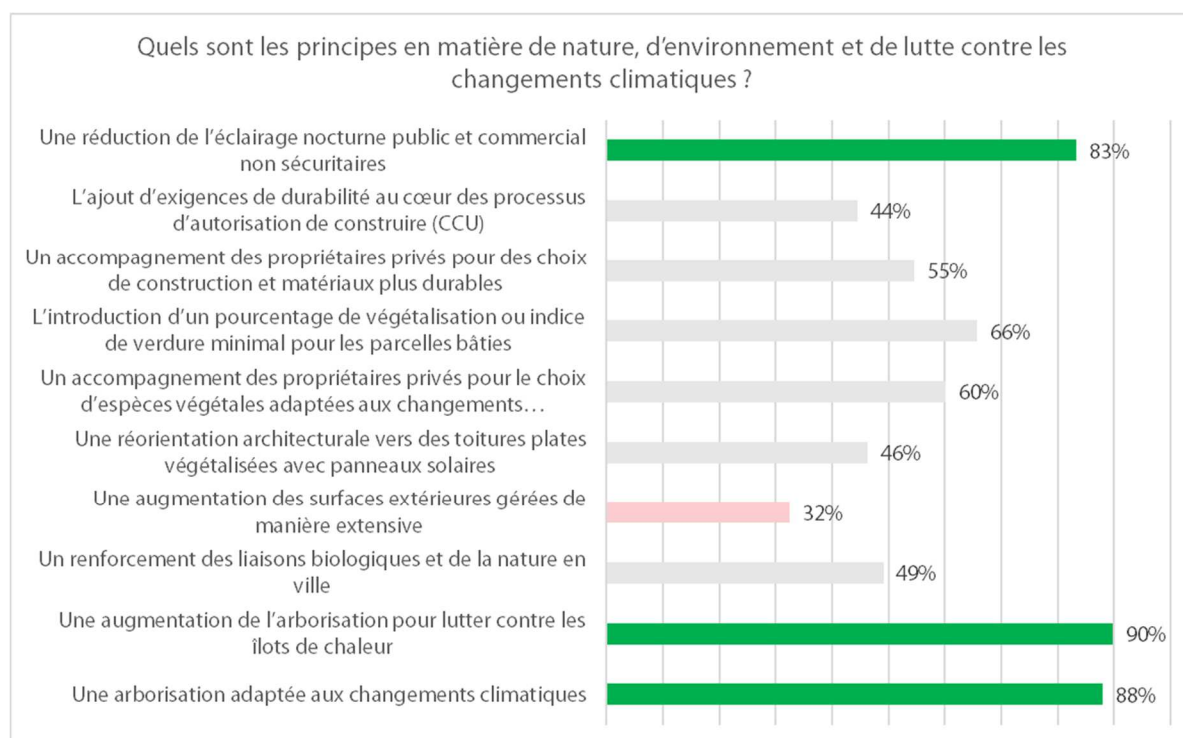
Lors de la priorisation par table, les groupes ont classés les critères de la manière suivante :

Priorité	Critère
1	Des infrastructures facilement accessibles en transport public.
2	Des infrastructures facilement accessibles à pied ou à vélo.
3	Des infrastructures pas forcément accessibles depuis toute la région.

10. Quels sont les principes en matière de nature, d'environnement et de lutte contre les changements climatiques ?

Quatre critères ont obtenu un consensus lors du vote individuel. Plus de 80% des participants estiment que la réduction de l'éclairage nocturne public et commercial non sécuritaire (83%), une arborisation adaptée aux changements climatiques (88%) et une augmentation de l'arborisation pour lutter contre les îlots de chaleur (90%) sont des principes importants pour lutter contre les changements climatiques. Seulement 32% des votants estiment qu'une augmentation des surfaces extérieures gérées de manière extensive est un principe de lutte contre les changements climatiques. Or, durant le World Café, la majorité des participants souhaitaient une augmentation des surfaces extérieures gérées de manière extensive. Il y a peut-être eu un problème de compréhension lors des votes individuels. Les toits plats, végétalisés et panneaux solaires sont importants selon les groupes, bien que le critère n'ait pas été retenu. Finalement, certaines personnes ont relevé lors du World Café que la thématique de l'eau a été oubliée (notamment la gestion de la ressource).

- Critère retenu (+ de 75% des votes)
- Critère retenu (Entre 66 et 74% des votes)
- Critère retenu (Entre 26% et 33% des votes)
- Critère retenu (- de 25% des votes)
- Critère non retenu (entre 34% et 65% des votes)



Lors de la priorisation par table, les groupes ont classés les critères de la manière suivante :

Priorité	Critère
1	Une augmentation de l'arborisation pour lutter contre les îlots de chaleur.
2	Une non-augmentation des surfaces extérieures gérées de manière extensive.
2	Une réduction de l'éclairage nocturne public et commercial non sécuritaires.
3	Une arborisation adaptée aux changements climatiques.

4. Recommandations résultant du forum

Ce premier forum de l'aménagement du territoire a permis de mettre en évidence certaines problématiques et attentes de la population selon différentes thématiques liées à l'aménagement du territoire. Des recommandations vont être élaborées selon les principaux éléments relevés lors de la soirée. Ces recommandations pourront accompagner la Municipalité et les spécialistes lors de l'élaboration de nouveaux projets de planification et lors des réflexions stratégiques.

Les préoccupations partagées par la majorité des participants qui ressortent à l'issue de ce forum sont les suivantes :

Préserver et renforcer les espaces verts

On peut relever l'importance des zones de verdure pour les participants. L'obligation d'une surface minimale de verdure a été classée comme prioritaire pour les zones villas et les zones de moyenne densité. L'arborisation de ces espaces est également importante mais pas avec des essences de trop haute futaie pouvant entraver les vues. La verdure est également fortement souhaitée pour les espaces publics. Au contraire, il y a un fort consensus des participants sur le souhait de ne pas avoir d'espaces publics à forte prédominance minérale. La majorité des participants pensent qu'une augmentation de l'arborisation adaptée est un bon moyen de lutter contre les changements climatiques et les îlots de chaleur. Davantage de verdure est également souhaité pour les voies piétonnes.

Maintenir et renforcer les commerces et services dans les villages

Le renforcement des commerces de proximité et des services dans les zones villages a été relevé comme important pour la majorité des participants. Les villages de St-Légier et La Chiésaz manquent de commerces pour la majorité des participants. Les commerces et services ne sont cependant pas souhaités en dehors des villages. La majorité des participants trouvent qu'il ne faut pas éparpiller les commerces et activités sur la Commune et qu'il faut plutôt les concentrer dans le centre des villages.

Préserver le patrimoine et favoriser une architecture intégrée

La préservation du patrimoine architectural dans les zones villages est un thème important pour la plupart des participants. Les bâtiments historiques sont à préserver mais une attention particulière doit également être donnée à leur environnement. Les nouvelles constructions dans les zones villages doivent s'intégrer au tissu bâti du lieu. Une typologie homogène est souhaitée notamment pour les secteurs de moyenne densité avec cependant une certaine variété dans les constructions, selon les principes des constructions du village. Une préservation des vues sur le paysage et une harmonisation avec les bâtiments avoisinants sont des critères souhaités en général dans les secteurs à enjeux.

Renforcer le réseau de mobilité douce Mobilité et les transports publics en direction de Montreux et Burier

Au niveau de la mobilité c'est la sécurité des piétons et vélos qui doit faire l'objet d'une priorisation, avec notamment un meilleur partage des flux (cyclistes et piétons). Des pistes séparées entre piétons, cyclistes et voitures seraient idéales. Les participants souhaitent en général que la circulation des voitures diminue dans les centres des villages. Les infrastructures publiques devraient être facilement accessibles en transports public ainsi qu'en mobilité douce et donc placées dans les villages ou à proximité directe. Un autre constat est un manque de liaison entre les villages de Blonay, St-Légier, La Chiésaz et Montreux ou le gymnase de Burier.